

Le classement des armes anciennes à l'heure numérique

La révolution numérique qui touche le monde des armes bouleverse les habitudes. L'accès des armuriers au Référentiel général des armes (RGA) génère une foule de questions au Service Central des Armes (SCA) pour préciser, en particulier, le classement de nombreuses armes anciennes, mal répertoriées. Si ces classements litigieux ne sont pas réglés d'ici là, l'arrivée prochaine des particuliers sur leur râtelier numérique promet une explosion du nombre de demandes.

Le SCA a décidé d'entamer un dialogue constructif avec les différents acteurs du monde des armes de collection, pour clarifier les règles qui vont permettre de déterminer un juste classement des modèles, et lever toutes les doutes.

Le but est de définir « à base légale constante, de façon claire et intelligible » une doctrine de classement des armes historiques, de collection. La première réunion qui s'est tenue début avril a réuni plusieurs intervenants : le SCA bien sûr, des experts de la société civile avec la Compagnie des experts judiciaires et l'UFA, des représentants des professionnels du commerce des armes avec la CSNA (1) et le SNAFAM (2), des représentants du site Naturabuy, grand acteur du commerce d'armes anciennes sur le web, des experts des administrations de la Police Nationale et de la Gendarmerie et des partenaires institutionnels tel que le Banc National d'Épreuve de Saint-Étienne. Compte tenu de la situation sanitaire, la première réunion s'est tenue en visioconférence.

Clarifier la définition

L'objectif commun est d'aboutir à une définition cohérente. Il s'agit de lever toute ambiguïté dans les notions de classement et de purger le RGA des classements inappropriés. Dans les grandes lignes, les représentants des collectionneurs sont en train d'aboutir à cette définition. Mais malgré la pression croissante émanant des amateurs d'armes, il ne leur est pas possible d'en révéler les détails tant que le projet n'a pas abouti. On peut dire toutefois qu'ils sont d'accord sur le principe d'en rester au modèle antérieur à 1900 avec une



Les rencontres entre l'administration et les collectionneurs ont lieu dans les locaux du SCA en région parisienne.

Il ne se passe pas une journée, sans que les experts de l'UFA ne reçoivent des courriers concernant des armes au classement incertain.

date butoir de fabrication, qui sera différente pour les armes de poing et les armes d'épaule. Ce principe présente de surcroît l'avantage de différencier les répliques des armes d'origine. Mais aussi, de prendre en compte les poursuites et les reprises de fabrications d'un même modèle par le même fabricant, et de ne classer comme pièces de collection, pouvant donc être acquises sans formalité, que les fabrications les plus anciennes. Les fabrications plus récentes restant classées dans une catégorie supérieure, soumise à déclaration ou à autorisation. Tout ceci va s'affiner

au fil des réunions organisées par le SCA afin d'éliminer les interrogations et les ambiguïtés sur le classement, dans le double souci de respecter les droits légitimes des collectionneurs, tout en prenant bien soin d'éviter de porter atteinte à la sécurité publique. Les critères principaux sur lesquels vont être réalisés ces ajustements sont ceux de l'accessibilité, en fonction du prix et des quantités disponibles sur le marché, assorti pour les munitions de leur disponibilité ou de leur avancée technologique.

Riche d'une longue histoire, émaillée de nombreux combats pour la défense des armes anciennes, l'UFA, dont nous reparlerons dans un prochain article, était tout à fait légitime pour intégrer ce groupe de travail et pour participer à une redéfinition plus fine du concept d'armes de collection. Il ne se passe pas une journée, sans que ses responsables ne reçoivent des courriers concernant des armes au classement



incertain. Ces interrogations touchent de nombreux domaines : carabines Buffalo, carabines scolaires, fusils Mauser ou revolvers à systèmes...

Les experts de l'UFA, son Président Jean Jacques Buigné et ses deux Vice-Présidents Jean Pierre Bastié et Luc Guillou, ont donc fait plusieurs propositions qui ont particulièrement retenu l'attention de l'administration.

Le but étant de régler au plus vite et de façon consensuelle le problème des sur-classements intempestifs qui figurent au RGA depuis sa création. Sinon fin 2022, lorsque les détenteurs d'armes pourront avoir accès à leur râtelier numérique, ils risqueraient de découvrir des erreurs qui nécessiteraient autant de retours vers l'administration. Une administration qui serait alors vite débordée. Ce que l'UFA propose, une fois que la doctrine aura été validée par l'administration, c'est d'apporter sa pierre à la connaissance des armes et ce, de plusieurs façons :

- En publiant sur son site <https://armes-ufa.com>, en libre accès, des fiches d'identification, illustrées de photos d'armes pour lesquelles la question du classement peut se poser ;
- En proposant un service en ligne, qui permettra au demandeur grâce à un questionnaire et quelques photos d'interroger les experts de l'UFA. Après étude du dossier, l'UFA délivrerait une

Il y a autant de questions du côté des collectionneurs que du côté des diverses administrations chargées de faire appliquer la réglementation sur les armes.

« indication de classement » conforme aux textes en vigueur ;

- En organisant des formations qui se dérouleraient sur deux jours, pour les professionnels qui souhaiteraient acquérir de nouvelles connaissances en matière d'identification des armes à feu de collection et de réglementation, dans le contexte de la nouvelle doctrine de classement des armes historiques de collection. Il s'agirait là de former des référents qui pourraient ensuite partager leur expérience dans leurs différents secteurs d'activités.

Reflexion et concertation

Ces actions, développées à partir des premiers contacts établis avec le groupe de travail, seront déployées en parfaite intelligence avec le SCA dans l'objectif commun d'une meilleure compréhension du concept d'arme de collection. Ce travail important qui mobilise depuis plusieurs semaines toutes les parties prenantes (5) va se

poursuivre sur plusieurs mois avec des réunions trimestrielles.

Il y a autant de problématiques du côté des collectionneurs que du côté des diverses administrations chargées de faire appliquer la réglementation sur les armes. La grande nouveauté, c'est que tout le monde est réuni autour de la même table pour en discuter librement, sans esprit partisan. Et cette nouveauté, c'est au SCA et à son nouveau directeur Mr Jean Simon Merandat qu'on la doit. Pour les collectionneurs, il est important que les erreurs du RGA soient rapidement corrigées, faute de quoi certains se retrouveraient dans l'illegalité par méconnaissance du sujet et d'autres seraient amenés à déclarer en catégorie C des armes qui finiront par basculer en catégorie D.

Les policiers et les gendarmes de leur côté ont besoin d'éclaircissements et d'informations cohérentes sur le classement des armes qu'ils pourraient être amenés à découvrir lors d'un contrôle routier ou d'une visite domiciliaire. A l'heure actuelle, ils entament encore trop de procédures qui n'aboutissent pas car les armes incriminées sont souvent des armes de collection. Ces procédures ont malgré tout un coût en termes de temps, pour les forces de l'ordre et aussi aux plans moral et financier pour les collectionneurs, embringués malgré eux dans des situations dont ils peinent à se sortir. Jean-Jacques Buigné, Président de l'Union Française des Amateurs d'Armes, nous a livré son sentiment sur l'évolution en cours. « Voilà 21 ans que l'UFA se démène pour les armes de collection, depuis sept ans elle se bat pour clarifier la définition.

Il y a sept mois l'UFA a du sortir ses griffes pour arriver à quelque chose. Et aujourd'hui un dialogue constructif est né entre l'administration et les collectionneurs, dans un esprit gagnant-gagnant !. Cette période marque un tournant déterminant pour la collection. »

1. Chambre Syndicale Nationale des Armuriers, détaillants en armes et munitions

2. Syndicat National des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif

P. Estiba de l'Union Française des Amateurs d'Armes

